

Le monde de ce XXI<sup>e</sup> siècle se caractérise par la peur de son voisin. Il peut être terroriste, criminel, enfant turbulent de 13 ans, État tentant de se procurer des armes nucléaires ; il peut même être un étranger ordinaire en quête d'accueil sur le territoire national. Ce voisin fait peur. Or la peur, quand elle devient un phénomène politique, peut motiver différentes réactions. Dans nos sociétés modernes, la réaction privilégiée est le fichage, prélude à des mesures d'exclusion : exclusion de la vie politique, exclusion sociale, voire même élimination physique. Il s'agit d'une forme renouvelée de la proscription.

La proscription est un thème récurrent du droit. La mise à l'écart d'un individu ou d'un État, pour des raisons qui peuvent tenir à la sécurité, à une certaine conception de la Nation, ou encore à la religion, est une pratique régulière dans l'histoire des institutions. Le colloque se propose de rechercher la cohérence d'ensemble des pratiques contemporaines de la proscription ; celle-ci pourrait être appréhendée comme le révélateur juridique d'une certaine peur, caractéristique de nos sociétés.

Dans cette optique, les organisateurs ont choisi d'orienter les travaux autour de trois thématiques. En premier lieu seront abordés les fondements théoriques (proscription et droits de l'homme, peur et proscription) et historiques (du droit romain à l'épuration post-Vichyste). En second lieu seront étudiés les techniques de la proscription dans l'ordre interne : construction d'une identité pénale, fichage des étrangers, apparition d'une sorte de proscription préventive en matière administrative. Enfin et en troisième lieu sera étudiée la question de la proscription dans la sphère internationale, que ce soit celle des États ou celle des individus, notamment dans le contexte particulier de la lutte contre le terrorisme.

### Directeurs scientifiques de la manifestation :

Catherine-Amélie Chassin et Sébastien Botreau Bonneterre

Contact s : colloque.proscription@iidhp.eu \* tél. 02.31.79.23.89 \* fax. 02.31.26.30.96  
magdalena.dobrzanska@unicaen.fr \* tél. 02.31.56.51.84

Lieu : Campus I Esplanade de la Paix 14032 Caen cédex  
Faculté de droit – Bâtiment droit – Amphithéâtre Demolombe

Depuis la gare SNCF : Tramway A – Dir. Campus 2, ou Tramway B – Dir. Hérouville  
Arrêt "Campus 1 – Université"

En voiture : Sortie CHU – Campus I



L'Institut international des droits de l'homme et de la paix (iidhp)  
La Faculté de droit de l'Université de Caen Basse Normandie  
Le Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit

organisent un

## COLLOQUE

# la proscription et le droit

Caen, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2009

Faculté de droit, amphithéâtre Demolombe

avec le soutien de la Région Basse Normandie, du Barreau de Caen, de la Ville de Caen  
et de l'Université de Caen Basse Normandie



**Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009**

14h : Accueil des participants  
Ouverture par Josette Travert, Présidente de l'Université

### **Les fondements de la proscription**

*Séance présidée par Alain Tourret*

*Vice-Président de la Région Basse Normandie, Président de l'Institut des droits de l'homme et de la paix*

- 14h30 **Rapport introductif : de la proscription et du droit**  
*Jean-François Akandji Kombé, Doyen de la Faculté de droit de Caen Basse Normandie*
- 14h50 **La politique de la peur, ressort de la proscription**  
*Jacques Breillat, Professeur associé à l'Université Bordeaux III*
- 15h10 **De la proscription à l'asile, une continuelle actualité**  
*Catherine-Amélie Chassin, Maître de conférences à l'Université de Caen Basse Normandie*
- 15h30 Discussions
- 16h20 **L'expérience romaine de la proscription**  
*Florence Demoulin-Auzary, Professeur à l'Université de Caen Basse Normandie*
- 16h40 **La genèse moderne de la proscription : de la Révolution française à Vichy**  
*François Saint-Bonnet, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas*
- 17h **L'indignité nationale, une proscription de l'intérieur ?**  
*Anne Simonin, Chargée de recherche habilitée, CNRS (IRICE, Université Paris I-Paris IV)*
- 17h20 Discussions
- 18h30 Cocktail offert par l'Institut international des droits de l'homme et de la paix,  
*Maison des Quatrans, Caen*

**vendredi 2 octobre 2009**

### **Les techniques internes de la proscription**

*Séance présidée par Françoise Sichler, Présidente du Tribunal administratif de Caen*

- 9h30 **Les proscrits de la société : identité pénale et droit à l'oubli**  
*Agnès Cerf-Hollender, Maître de conférences à l'Université de Caen Basse Normandie*
- 9h50 **Vers l'émergence d'une proscription préventive par l'administration ?**  
*Olivier Le Bot, Professeur à l'Université Sophia Antipolis de Nice*
- 10h10 Discussions
- 11h **Les proscrits de l'Etat : des étrangers en France et en Europe**  
*Justin Kissangoula, Maître de conférences à l'Université Paris V René Descartes*
- 11h20 **Les lois de lustration à l'aune de la jurisprudence européenne**  
*Joël Andriantsimbazovina, Doyen de la Faculté de droit de La Rochelle*
- 11h40 Discussions

### **La proscription à l'aune du droit international**

*Séance présidée par Jean-Manuel Larralde, Professeur à l'Université de Caen Basse Normandie*

- 14h00 **L'Hostis Humani Generis**  
*Ludovic Hennebel, Directeur exécutif de l'Institut Magna Carta  
et Hélène Tigroudja, Professeur à l'Université de Douai (sous réserve)*
- 14h30 **La « traque » des auteurs de crimes internationaux**  
*Daniel Franssen, Juge de la mise en état du Tribunal spécial pour le Liban*
- 14h50 Discussions
- 15h30 **La lutte contre les « Etats voyous »**  
*Sebastien Botreau Bonnetterre, Directeur de l'Institut international des droits de l'homme  
et de la paix*
- 15h50 **Proscription et disparitions forcées en droit international**  
*Bérangère Taxil, Professeur à l'Université d'Angers*
- 16h10 Discussions
- 16h30 **Conclusions générales**  
*Lauréline Fontaine, Professeur à l'Université de Caen Basse Normandie*
- 16h45 Cocktail conclusif à la Faculté de droit

## Bulletin d'inscription

A renvoyer avant le 20 septembre 2009

A : colloque.proscription@iidhp.eu  
2idhp, Maison des Quatrans, 25 rue de Geôle 14000 Caen

### COLLOQUE

#### La proscription et le droit

Caen, 1<sup>er</sup> – 2 octobre 2009

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_  
Etablissement : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

- inscription au colloque : 30 €  
*L'inscription comporte la participation au déjeuner du vendredi <sup>(1)</sup>*
- inscription au titre de la formation continue : 50 € par demi-journée

Je joins un chèque de \_\_\_\_\_ €  
libellé à l'ordre de l'Institut international des droits de l'homme et de la paix

date : \_\_\_\_\_ signature : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> L'inscription est gratuite pour les membres de l'UCBN et de l'Institut international des droits de l'homme et de la paix

## Bulletin d'inscription

A renvoyer avant le 20 septembre 2009

A : colloque.proscription@iidhp.eu  
2idhp, Maison des Quatrans, 25 rue de Geôle 14000 Caen

### COLLOQUE

#### La proscription et le droit

Caen, 1<sup>er</sup> – 2 octobre 2009

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_  
Etablissement : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

- inscription au colloque : 30 €  
*L'inscription comporte la participation au déjeuner du vendredi <sup>(2)</sup>*
- inscription au titre de la formation continue : 50 € par demi-journée

Je joins un chèque de \_\_\_\_\_ €  
libellé à l'ordre de l'Institut international des droits de l'homme et de la paix

date : \_\_\_\_\_ signature : \_\_\_\_\_

<sup>2</sup> L'inscription est gratuite pour les membres de l'UCBN et de l'Institut international des droits de l'homme et de la paix